

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211407556-20250505-D41-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

DELIBERATION N° 41 /2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE  
CONVOCATION**  
26 avril 2025

**DATE D’AFFICHAGE**  
28 avril 2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 5 MAI, à 18h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** – Madame Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX**.

**EXCUSÉS** : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur Germain LELARGE, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH, Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Catherine FILIPOV.

**VENTE D’UN BIEN COMMUNAL  
Hôtel des Bains, 5 rue du Maréchal Foch**

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que l’hôtel des Bains, situé au 5 rue Maréchal Foch, est mis en vente dans 3 agences immobilières depuis 2018. La commune a reçu 2 offres d’achat très basses.

Monsieur le Maire informe l’ensemble du conseil municipal que l’agence Amandine Immobilier a reçu une nouvelle proposition d’une offre d’achat ferme de 665 000€ FAI pour l’hôtel des Bains de (directeur des ressources humaines dans un grand groupe hôtelier).

L’acheteur souhaite en faire un hôtel dès la saison 2026, ouvert à l’année, avec environ 15 chambres. Il n’y aura pas de restauration sur place, uniquement les petits déjeuners. Il envisage de créer un spa dans la partie extérieure et une piscine intérieure.

Il veut favoriser la création d’emplois dans le village et le recours aux artisans locaux pour les travaux de rénovation et l’entretien.

3 conditions suspensives seront indiquées dans l’acte de vente :

- Obtention du financement bancaire,
- Validation des conditions de sécurité (configuration actuelle de l’évacuation),
- Obtention des autorisations publiques

L’acte définitif pourra être signé pour le 4 novembre 2025.

Monsieur le Maire propose que les actes soient préparés par Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville et Maître FAVRE, avocate, devra compléter cette préparation d'acte par la procédure en cours par devant la Cour d'Appel de Rouen dont l'acheteur a été mis au courant lors des discussions préalables à sa proposition.

#### APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, par 11 voix pour et une abstention, des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la signature de la vente de l'hôtel des Bains.

**AUTORISE** Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville et Maître FAVRE, avocate, à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

